

Centre de gestion financière Justice (CGF) : « Mariés au premier regard »

ou « Comment écœurer les collègues avant la mise en place d'un nouveau service »

Toulouse, le 11 avril 2022

Le CGF est une prolongation du SFACT, qui atténue encore un peu plus la **séparation ordonnateur / comptable**, avec l'arrivée place Occitane de huit agents du ministère de la Justice et la direction du service qui sera confiée à un cadre de ce ministère. La création du service était un point du CTL du 28 mars, reconvoqué sur ce seul sujet le 6 avril.

M. Perrin, lors du CTL initial, a martelé qu'il désirait la réussite du service de centre de gestion financière (CGF). Il souhaite ardemment que ce « mariage » entre la DRFiP et le ministère de la Justice ne finisse pas par un divorce. Seulement, pour éviter d'en arriver à ces extrémités, il faudrait demander « aux parties », outre leur consentement, leurs avis sur les conditions de l'« union ». **Et là, comme d'habitude, après de nombreux imbroglios, force est de constater que les agents de la DRFiP n'ont pas été consultés.** C'est pourquoi ils ont écrit au directeur, qui n'a pas daigné lire leur missive, et encore moins leur répondre ou leur rendre visite. C'est bien dommage, car les agents avaient une proposition alternative et cohérente pour la mise en page physique et organisationnelle de leur « mariage » voulu par M. Perrin et leur démarche prouve que leur bonne volonté n'est pas en cause.

Cette direction, une fois de plus, tombe de haut en découvrant qu'à un mois de la mise en place de ce service, l'organisation est à revoir !!!

Comment imaginer que le mariage se passe bien, alors que l'on stresse les agents avec un découpage inadéquat des locaux et qu'on leur promet une telle quantité de travail que les vacances et le télétravail sont remis en cause. **Les collègues convoquées en qualité d'expertes ont exprimé que les agents étaient motivés par le projet mais ont juste voulu communiquer au directeur leurs souhaits en matière d'organisation du travail et des locaux.**



La CGT a rappelé les conditions de la mise en place du service, avec la production d'un plan au CHSCT du 15 mars qui comportait des problèmes de surface par agent. Dès le lendemain du CHSCT, un plan B a été communiqué aux personnels mais, bien entendu, pas aux représentants en CHSCT.

Les trois organisations syndicales ont voté contre la création de ce service. En ce qui nous concerne, nous avons dénoncé cette nouvelle **remise en cause de la séparation ordonnateur comptable**, qui même si elle est contestée par le directeur du pôle, est une réalité dans les faits. À l'issue de ce CTL, ce dernier a tenu une réunion avec les personnels du futur service. Lui, que nous n'avions pas entendu lors de la première convocation du CTL, a imposé sans ménagements aux agents le plan initial, en plaidant le fait que le plan alternatif proposé lésait, en termes de surfaces, les autres services de la division ainsi que le service de gestion domaniale (PGD). Son intervention ainsi que les prises de positions de certains encadrants du service ont été mal vécues par les personnels. Leur ressenti a été qu'on ne prenait nullement en compte leurs remarques. De plus, le directeur régional n'est pas venu les voir alors qu'il a rendu visite aux collègues de la justice ...

Lors de la reconvoquection du CTL, sur ce point, le directeur régional s'est excusé auprès des cadres de la parité administrative s'il avait pu les vexer par ses propos lors de la réunion précédente.

Nous lui avons rétorqué que les agents avaient, à notre sens, été davantage écœurés par la réunion qui leur a imposé un net : « **circulez, y'a rien à voir !** », même si l'animateur de cette réunion a nié les faits. Nous lui avons exposé le ressenti de certains collègues qui nous ont clairement déclaré que,

compte tenu du mépris affiché à leur égard, ils envisageaient de déposer une demande de mutation lors du mouvement local.

En matière de renfort, sur la période de mise en route du service, le DRFiP a expliqué que le soutien professionnel nécessaire pour compenser les nombreuses journées de formation des agents pourrait venir plus aisément des agents de la division que des équipiers de renforts, peu formés à ce métier particulier.

Il a confirmé les explications du responsable de pôle concernant les locaux et maintient donc le plan de la direction.

Concernant les restrictions sur le télétravail et les congés d'été, imposées initialement par la future chef de service, il a confirmé que le débat était clos. La CGT a rappelé à ce propos que **les règles de gestion qui s'appliquaient aux agents qui travaillaient au sein de la DGFIP était celle de la DGFIP, quel que soit leur statut (mise à disposition, détachement ...)** et que les restrictions initiales ne tenaient pas, réglementairement parlant.



Concernant les surfaces, l'inspecteur santé et sécurité au travail a expliqué que pour une surface par agent au-delà de 8,5 m² par agent, il y avait « possibilité d'aménager les locaux pour travailler dans des conditions acceptables », de surcroît si cet aménagement est épaulé par les ergonomes du ministère. Dont acte. Mais **nous avons dénoncé la tendance de la politique immobilière de l'État à pratiquer de plus en plus l'élevage en batterie des fonctionnaires**, pour économiser des mètres carrés de locaux. La CGT a réclamé, à ce titre, la production rapide du nouveau plan de l'administration, avec des éléments concrets sur la situation en matière d'amiante à éventuellement retirer. Nous avons précisé que **l'amiante n'est pas un « petit problème »**. Elle a tué des milliers de salariés et en tue encore chaque année.

Le sujet de la position des cadres B encadrants, qui avait été un point d'achoppement chez les collègues de la DRFiP, est revenu dans la discussion. Nous avons rappelé que les doctrines d'emplois à la DGFIP font que les cadres B qui sont chargés de missions d'encadrement (principalement en secteur d'assiette de SIP) ne chapeautent que des agents de catégorie C (ce qui ne serait pas le cas dans le service). Ceci pose un réel problème en matière de gestion. **Le simple fait de vouloir accueillir correctement nos collègues de la Justice ne suffit pas pour remettre en cause nos règles de gestion !**

En conclusion, le directeur régional a confirmé qu'il allait rencontrer l'ensemble des collègues, effectuer les travaux le plus rapidement possible et a promis un point métier / ergonomie fin juin avec le service et les OS. Il a avoué n'avoir pas anticipé suffisamment la question des locaux. La CGT a alors demandé si la date de mise en place du CGF au 1^{er} mai était impérative et si un report à une date ultérieure (1^{er} janvier 2023, par exemple) était possible ? Visiblement, le directeur ne veut pas revenir sur ses engagements auprès du ministère de la Justice. Ce sera donc au grand galop et on verra bien...

La CGT a demandé que les représentants des personnels soient informés du travail des ergonomes. Ils seront conviés à une réunion les 27 ou 28 avril. Nous resterons très attentifs à ce que ce mariage forcé ne tourne pas à « la guerre des Rose » car concernant l'agence matrimoniale Perrin et Cie, la CGT a de sérieux doutes !

Nous restons bien entendu à la disposition des collègues pour les accompagner sur l'ensemble des sujets.

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre des Finances Publiques, Bât D, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/>

cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr